



CRRAE-UMOA

Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne
de l'Union Monétaire Ouest Africaine

CAHIER DES CHARGES

**POUR DES TRAVAUX DE FOURNITURE
ET POSE DE COMPLEMENT DE VITRAGE
AU NIVEAU DU BATIMENT F3 F5 DU
COMPLEXE IMMOBILIER DE LA RIVIERA
BONOUMIN**



Date limite de réception des offres : Vendredi 06 mars 2026 à 12h 00 mn

SOMMAIRE

I. OBJET.....	2
II. PRESENTATION DE LA CRRAe-UMOA.....	2
III. SERVICES ATTENDUS	2
IV. CONSIDERATIONS GENERALES.....	2
4.1 Allotissement.....	2
4.2 Régime des prix	2
4.3 Conditions et modalités de paiement.....	3
4.4 Connaissance des conditions du marché	3
4.5 Présentation des offres	3
4.6 Contenu des offres	4
4.7 Critères d'évaluation des offres	4
4.8 Dépôt des offres.....	4
4.9 Compléments d'informations	4
V. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES.....	5



I. OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet la définition des conditions de soumission à l'appel d'offres relatif à la fourniture et pose de complément de vitrage au niveau du bâtiment F3F5 du complexe immobilier de la Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne de l'Union Monétaire Ouest Africaine (CRRAE-UMOA), situé à la Riviera-Bonoumin.

II. PRESENTATION DE LA CRRAE-UMOA

La CRRAE-UMOA est un Organisme Public International de prévoyance retraite doté de la personnalité juridique. La Caisse gère deux (02) régimes de retraite par répartition à savoir, le Régime de Retraite par Répartition du Personnel Cadre (RRPC) et le Régime de Retraite Complémentaire du Personnel Non Cadre (RCPNC), ainsi qu'un (01) Régime de Retraite Volontaire par Capitalisation (RVC). Elle gère également au profit des retraités, deux (2) Fonds Autonomes d'Assurance Maladie (FAAM RRPC et FAAM RCPNC).

Outre ses deux (02) Adhérents Fondateurs que sont la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Caisse est ouverte aux banques, établissements financiers et sociétés d'assurance de l'UEMOA, ainsi qu'aux institutions financières multinationales africaines dont le siège est situé dans l'un des Etats membres de l'Union.

III. SERVICES ATTENDUS

La CRRAE-UMOA invite les soumissionnaires à proposer leurs meilleures offres pour des travaux de fourniture et de pose de complément de vitrage au niveau des balcons du bâtiment F3F5 de son complexe immobilier de la Riviera-Bonoumin.

IV. CONSIDERATIONS GENERALES

Toute offre ne répondant pas explicitement aux exigences du présent document cadre sera rejetée pour non-conformité.

Aucune réclamation ne pourra être faite à la CRRAE-UMOA, quant à la justification de ses choix lors de l'adjudication.

4.1 Allotissement

Le présent appel d'offre est constitué d'un (01) seul lot.

La CRRAE-UMOA se réserve le droit de modifier la composition et les quantités de ce lot, sans que les variations n'excèdent 15 % de la composition et des quantités d'origine.

4.2 Régime des prix

Les prix des prestations devront être établis sous la forme d'une pro-forma, en francs CFA.

En vertu des dispositions de l'article 10 de l'Accord de Siège conclu le 8 mai 2008 entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et la CRRAE-UMOA, le présent marché bénéficie du régime de l'exonération de tous les impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent, en vigueur en Côte d'Ivoire.

En conséquence, les prix et modalités financières prévus dans le présent appel d'offres s'entendent hors taxes et hors frais de douane.



4.3 Conditions et modalités de paiement

La Caisse se libèrera des sommes dues au titre du présent marché par virement ou par chèque, sur la base d'une facture correspondant au montant exigible, accompagnée de tout document attestant de l'exécution et de la validation des prestations effectuées.

Une avance forfaitaire de démarrage d'au plus 30 % du marché global pourrait être consentie par la Caisse, sur présentation d'une garantie bancaire. Elle serait déduite du paiement à effectuer à la livraison conforme des matériaux et au fur et à mesure des décomptes de travaux présentés.

Les fournisseurs préciseront les délais de livraison et d'exécution globale des prestations. Ils seront passibles d'une pénalité de 0,5 pour mille calculée sur le montant de l'offre, par jour calendaire de retard. Le montant total des pénalités encourues est plafonné à 2,5 % du montant global du marché. Passé un délai de trente (30) jours de retard de livraison, la Caisse se réserve le droit d'annuler le marché.

4.4 Connaissance des conditions du marché

En faisant acte de candidature, le soumissionnaire reconnaît :

- avoir pris connaissance de la nature du marché, des prestations qui en découlent, ainsi que des contraintes y afférentes, sur la base desquelles, il a fixé le prix global et forfaitaire ;
- engager sa responsabilité en cas de carence, erreur, ou omission portant sur les renseignements donnés à la Caisse dans le cadre de sa soumission au marché.

La production des pièces administratives actualisées est obligatoire (Registre de Commerce, attestation de régularité fiscale, attestation de la caisse de sécurité sociale).

L'absence de production de ces documents entraînera l'élimination de l'offre globale du soumissionnaire.

4.5 Présentation des offres

Les offres seront présentées en trois (03) exemplaires rangés dans une enveloppe fermée et scellée, sur laquelle il devra être écrit, sous peine de nullité :

Au coin supérieur gauche :

"APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE COMPLEMENT DE VITRAGE AU NIVEAU DU BATIMENT F3F5 DU COMPLEXE IMMOBILIER DE LA CRRAE-UMOA A LA RIVIERA-BONOUMIN"
(A n'ouvrir qu'en commission de dépouillement)

Au centre :

Monsieur le Directeur Général de la CRRAE-UMOA
Complexe immobilier de la Riviera-Bonoumin
01 BP 2056 Abidjan 01
CÔTE D'IVOIRE



L'offre devra répondre à toutes les préoccupations exprimées dans les conditions générales, ainsi que les spécifications techniques du présent cahier des charges.

4.6 Contenu des offres

L'offre technique devra obligatoirement inclure tous les renseignements nécessaires à sa bonne évaluation, notamment :

- la présentation de la société (forme sociale, implantation, domaines d'activité, organisation, etc.) ;
- les documents administratifs (Registre de commerce, Attestation CNPS, Attestation de régularité fiscale)
- les références professionnelles et de prestations similaires (attestations de bonne exécution) ;
- les caractéristiques et fiches techniques des produits proposés ;
- la méthodologie de travail proposée ;
- le délai de livraison et la durée de garantie des travaux.

L'offre financière comportera :

- une lettre de soumission ;
- une proposition financière détaillée sous forme de devis quantitatif, estimatif ou de bordereau de prix.

4.7 Critères d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- la qualité des produits et matériaux utilisés ;
- le délai de livraison des travaux;
- la pertinence de l'offre financière.

4.8 Dépôt des offres

Les offres doivent être déposées au **Secrétariat de la Direction du Capital Humain, de l'Administration et du Patrimoine (DCHAP) situé au 4^{ème} Etage A de l'Immeuble CRRAE-UMOA à Abidjan – Riviera-Bonoumin.**

4.9 Compléments d'informations

Pour obtenir des renseignements destinés à une meilleure appréciation du présent cahier des charges, les soumissionnaires peuvent adresser leur requête :

- **Soit par télécopie au numéro (+225) 25 22 01 83 83 ;**
- **soit par messagerie électronique à l'adresse «darh@crrae.org».**

Les demandes de compléments d'informations devront être formulées par écrit, huit (08) jours calendaires au plus tard, après la date de lancement de cette consultation.

Les réponses y apportées, le cas échéant, seront communiquées au soumissionnaire requérant et publiées sur le site internet de la CRRAE-UMOA, à la rubrique « Avis et communiqués ».



Par ailleurs, la CRRAE-UMOA se réserve le droit de communiquer des informations complémentaires au dossier d'appel d'offres, au plus tard, huit (08) jours calendaires avant la date de clôture du dépôt des offres.

V. CADRES QUANTITATIFS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Les caractéristiques des travaux sont indiquées ci-après.

➤ Caractéristiques techniques et type de travaux à réaliser :

- pose des vitrages selon les règles de l'art ;
- nettoyage des vitres, des surplus de silicone et poussières de perçage;
- enlèvement et évacuation des gravats;
- alignement parfait des vantaux ;
- pose de joints d'étanchéité durables entre les profilés et la maçonnerie pour éviter les infiltrations d'eau de pluie.

Châssis en aluminium laqué à vitrage triplex épaisseur 20 millimètres

NB (fiche technique des produits à fournir)

➤ Cadre quantitatif :

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	DIMENSION EN M		QUANTITES
		L	H	
1	Façade principale	0,9	0,61	5
2	Façade principale	0,81	0,61	1
3	Façade droite	2	0,61	5
4	Façade gauche	2	0,61	3
5	Façade principale	0,65	0,61	11
TOTAL GENERAL		6,36	3,05	25

